



Bulletin de la Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Numéro de novembre 1997

L'escargot qui flotte

Compte rendu de la commission consultative du 23 septembre 1997

- Informations sur les régularisations en cours pour l'obtention de l'autorisation spéciale ou du permis de navigation.

Selon Mr Saunier, sur 960 bateaux recensés, 411 ne sont pas en règle.

- 229 en attente de plan de sondage
- 331 en attente d'une première visite (à faire avant le 31 mars 1998)
- 76 en attente de la seconde visite (à faire avant le 31 mars 1998)
- 251 sans conformité gaz

Après discussion, des délais sont accordés pour la mise en conformité :

- Conformité gaz, jusqu'au 1^{er} janvier 1998 pour un certificat de visite ; jusqu'au 31 mars 1998 pour la conformité définitive.
- Sondage de coque, jusqu'au 30 septembre 1998 pour les 50% les plus anciens ; jusqu'au 30 septembre 1999 pour les 50% autres.

- Informations sur la Vignette.

Nous avons demandé que le taux de la vignette journée soit abaissé à 100 francs maximum pour un 38 m. Un courrier a été adressé à VNF pour demander que cette vignette ne soit pas datée mais "poinçonnée" au passage de la première écluse.

Nous demandons également à ce que la vignette "Vacances" soit toujours pour 16 jours mais non obligatoirement consécutifs.

- Informations sur l'équipement des zones et réflexions sur le R2.

Nous avons longuement discuté de l'aménagement de la zone d'Athis Mons pour laquelle le Port prévoit un R2 d'environ 2000 francs. Cette somme ne nous paraît pas acceptable. Mr Coutel souligne qu'elle correspond aux frais engagés par le Port. Le débat s'étend à l'ensemble du R2 ; péréquation, calcul de l'amortissement (coût et durée). Mr Chenevez convient d'engager des réflexions à propos de R2. Nous demandons que soit au moins communiqués aux bateaux assujettis au R2, le coût réel des investissements et le calcul fait par le Port pour obtenir la somme à payer.

Pour les zones en cours d'équipement :

Austerlitz : 15 places au premier semestre 98

La Rapée : 12 places au premier semestre 98

Grenelle : mi 98

Javel : pas de date

Choisy le Roi : fin 97

Villeneuve le Roi : 3 à 4 places

Puteaux : étude hydraulique en cours !

Réunion du Conseil d'Administration Lundi 1^{er} Décembre (20h30)

Contactez vos responsables d'association avant cette date pour toutes vos questions.

Siège social : Bateau Corjano - Quai aux Dames - 91210 - Draveil

Facturation VNF 1996

Nous recevons ces jours-ci la facturation de VNF pour l'occupation du domaine public fluvial.

Cette facturation ne correspond toujours pas aux dispositions prises par VNF : Tous les abattements s'appliquent intégralement dès la première année, sauf « N (abattement pour permis de navigation) » par cinquièmes.

Il se trouve que la facturation qui nous est adressée ne tient compte d'aucun abattement. Les services de VNF n'ayant pas respecté leurs engagements, nous nous proposons de faire nous même le calcul de ce que nous devons et de le payer dans les délais impartis afin de bénéficier de la réduction de 20% qui nous est exceptionnellement accordée.

La formule de calcul de base est la suivante :

$$R1 = (T:2) \times (1023/1022) \times S \times 24$$

T : tarif de référence mensuel variable selon les secteurs

S : surface du bateau

Notre calcul est le suivant :

- pour les bateaux ne possédant pas leur permis de navigation en 1996

$$R1 = ((T-25\% T) : 2) \times (1023/1022) \times S \times 24$$

- Les 25% pour zone équipée se répartissent de la manière suivante :

Amarrage : 10% - Adductions : 10% - Passerelle : 5%

- pour les bateaux possédant leur permis de navigation en 1996

$$R1 = (((T-25\% T) - N) : 2) \times (1023/1022) \times S \times 24$$

- N : abattement pour permis de navigation : (0,25F en 95 - 0,5F en 96 - 0,75F en 97 - 1F en 98 - 1,25F en 99)

- Sont enfin retirés les 20% prévus par VNF pour leur retard de facturation.

Exemple :

Sur la zone de Corbeil (secteur 6) pour un Freycinet de 197,4m², la facture VNF 1996 est la suivante :

$$(3,50 : 2) \times (1023/1022) \times 197,4 \times 24 = 8290,80F$$

- avec l'abattement de 25% pour équipement, la somme à payer est de :

$$(3,50 - 0,875) : 2 \times (1023/1022) \times 197,4 \times 24 =$$

$(2,625 : 2) \times (1023/1022) \times 197,4 \times 24 = 6224,20$ à laquelle se retranchent les 20% prévus soit une somme totale de 4979,40F

- si ce bateau avait de plus le permis de navigation, il ne payerait plus que :

$$((3,50 - 0,875 - 0,50) : 2) \times (1023/1022) \times 197,4 \times 24 =$$

$(2,125 : 2) \times (1023/1022) \times 197,4 \times 24 = 5038,60$ à laquelle se retranchent les 20% prévus soit une somme totale de 4030,90F

En conséquence, nous proposons à tous les membres de l'ADHF.F de faire ce calcul pour leur bateau et de n'envoyer à VNF que les sommes réellement dues et ceci dans les meilleurs délais.

Nous joignons à ce courrier la demande d'accord transactionnel proposée par VNF, revue et corrigée, que vous pouvez utiliser (ainsi qu'une lettre type si besoin).

Le bureau de l'ADHF-F

Lettre Type

Afin de faciliter le travail de VNF et de tenir compte du décalage entre les renseignements fournis par les subdivisions concernant les bateaux-logements et leur réalité, nous avons décidé de régler les sommes dues au titre des occupations antérieures à 1997 sous certaines conditions :

- Nous acceptons la proposition d'une remise de 20% concernant les sommes dues au titre de 1996.
- Nous calculons les sommes dues à partir des données fournies par le document « Redevances applicables aux bateaux-logements et bateaux de plaisance », en appliquant les abattements prévus

Vous trouverez ci-joint :

- La demande d'accord transactionnel revue par nos soins
- Le règlement des sommes dues.

Veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées



Fête des bateaux à la Pentecôte

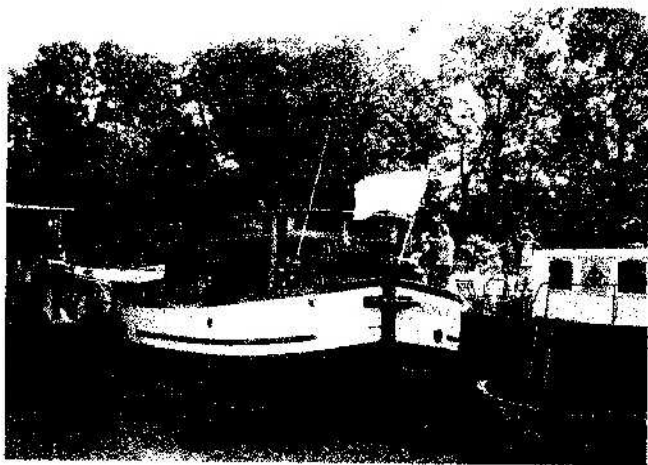
Pour sa seconde édition à Torcy, la fête des bateaux fut encore une belle réussite.

Pour l'occasion, l'île encore mystérieuse l'année dernière a trouvé son nom. C'est donc désormais sur l'île Robinson que nous fêterons les bateaux pour le week end de la Pentecôte et nous l'espérons pendant encore longtemps.

L'île d'Amour, nous avait pourtant laissé de bien beaux souvenirs, de pluie, de soleil, et de débarquement policier, mais le maire de Saint Maur, grand spécialiste de la tolérance, en avait décidé autrement, et après des années d'acharnement, est arrivé à ses fins en achetant, ou plutôt en faisant acheter 2 000 000 de francs à ses administrés (pauvres de nous) une île qui ne valait rien et sur laquelle régnera désormais l'ordre terrien.

L'île d'Amour n'est plus, vive l'île Robinson.

Et sur cette île Robinson, nous avons réuni cette année 27 bateaux. Cela est plutôt une réussite pour ce week end de Pentecôte où le soleil, lui, n'était pas au rendez-vous.



Domage toutefois que ceux qui s'y déplacent soient toujours un peu les mêmes.

Il serait bien que de nouveaux bateaux viennent se joindre à nous, et que ce rendez vous de printemps ne devienne pas uniquement la réunion d'un petit groupe d'habités.

Car c'est quelquefois le reproche, ou du moins la remarque qui nous est faite. Certains bateaux n'osent pas venir car il ne connaissent personne et ne savent pas comment ça se passe.

Et pourtant, ces habitués ont aussi envie de rencontrer d'autres bateaux navigants, de partager les expériences ou les galères vécues. C'est pour eux l'occasion de se rencontrer entre anciens, mais aussi de connaître de nouveaux "pénicheux", de visiter d'autres bateaux, de prendre des idées, de s'échanger des adresses de fournisseurs, de boire des coups à n'en plus finir et de danser toute la nuit.

De plus le lieu est étonnant et Philippe et Véronique habitants du fleuve et "gardiens du site" nous accueillent avec beaucoup de chaleur et peuvent tout raconter sur la grande et les petites histoires de la région.

Alors pour 1998, mettez les moteurs en route, apportez votre bonne humeur, vos amis, vos victuailles et venez nous rejoindre, la place ne manque pas.